

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-15-4 **Séance du** lundi 20 septembre 2021

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE, DE FINANCEMENT ET DE GESTION ULTERIEURE RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE, ENTRE LES COMMUNES DE HEGENHEIM ET HAGENTHAL-LE-BAS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle GREIGERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS:

GRAEF-ECKERT Catherine KALTENBACH-ERNST Nathalie MAURER Jean-Philippe RUCH Valérie VETTER Jean-Philippe ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-1-2 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 : Politique des infrastructures, des routes et des mobilités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 15e Commission Sud Alsace-Saint Louis, Sundgau, Thur-Doller du 6 septembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec SAINT-LOUIS Agglomération et les Communes de HEGENHEIM, HAGENTHAL-LE-BAS et BUSCHWILLER dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire cyclable reliant les tronçons existants de la Voie Verte n° 26 nommée « La Jurassienne »;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires;

- Note que la dépense relative à cette opération sera inscrite au budget de la Collectivité européenne d'Alsace, Programme 079, Opération 002, Imputation 458199-458199-01 et que la recette correspondante sera imputée au Programme 079, Opération 002, Imputation 458299-458299-01.

Le Président

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité